

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **41**  
Nombre de représentés : **6**  
Nombre d'absents : **17**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_164\_CC\_12**  
**Mise à la réforme des biens meubles corporels inscrits à l'actif du Budget Principal**

Nombre de votants : 47

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
23/12/2024

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - M. Jean MARCEAU

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMACENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

### **AFFAIRE N°2024\_164\_CC\_12 : MISE À LA RÉFORME DES BIENS MEUBLES CORPORELS INSCRITS À L'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL**

#### **Le Président de séance expose :**

Les collectivités territoriales disposent d'un patrimoine destiné à leur permettre de remplir les missions qui leur sont dévolues. Le patrimoine d'une collectivité figure à son bilan. Celui-ci doit donner une image fidèle, complète et sincère de la situation patrimoniale de la collectivité.

L'ordonnateur, qui a connaissance de l'ensemble des opérations de nature patrimoniale dès leur conception, doit être en mesure de fournir toutes les informations nécessaires à leur correct enregistrement comptable (identification, valorisation et exhaustivité).

L'organisation de la tenue de l'inventaire implique donc pour l'ordonnateur :

- une tenue de l'inventaire physique, registre justifiant la réalité physique des biens et qui permet de connaître précisément ses immobilisations.
- une tenue de l'inventaire comptable qui permet de connaître ses immobilisations sur le volet financier.

Ces deux inventaires doivent être en concordance, à l'exception des cas de biens de faible valeur non comptabilisés dans l'inventaire comptable mais présents à l'inventaire physique.

La tenue de l'inventaire et l'état de l'actif ont des finalités différentes mais doivent en toute logique correspondre. Le suivi exhaustif de l'actif passe par l'apurement des comptes et un ajustement permanent de la réalité de l'inventaire physique avec l'inventaire comptable.

Inscrit dans une démarche de fiabilisation de l'actif patrimonial, la communauté d'agglomération Territoire de l'Ouest (TO) et le Service de Gestion Comptable (SGC) du Port ont signé le 09 Mars 2023 une Convention de Services Comptable et Financier pour la période 2023-2026.

Ainsi, un diagnostic d'inventaire comptable a été mené sur un périmètre limité aux biens meubles corporels (à l'exception du chapitre 204) et destinés à rester durablement dans le patrimoine du Territoire de l'Ouest. Ces biens sont constitués de mobiliers, de matériels de transport, de matériels de bureau et informatique, d'outillages et d'appareils multimédias.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Propriété des Personnes Publiques et à l'instruction comptable et budgétaire M57, une mise à la réforme est proposée pour les biens présentant les 3 critères suivants :

- Biens acquis entre 1997 et 2020 ;
- Biens totalement amortis avec une Valeur Nette Comptable (VNC) à zéro ;
- Biens revêtant d'un caractère obsolète par leur durée d'utilisation.

Ces biens doivent être retirés de l'inventaire comptable afin d'apurer l'état des immobilisations de la collectivité. Les biens sont sortis de l'actif pour leur valeur nette comptable.

La valeur historique des biens à reformer s'élève à 22.159.575,58

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241224-2024\_164\_CC\_12-DE

Article comptable		Valeur historique	Valeur Nette Comptable
21351	Installations générales, agencements : Bâtiments publics	3.371.867,84	0,00
2138	Autres constructions	708,89	0,00
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	174.602,72	0,00
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installation générales, agencements, aménagements	13.151,36	0,00
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	124.159,95	0,00
21578	Autres matériels techniques	239.724,68	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	680.098,63	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	505.866,66	0,00
21828	Autres matériels de transport (1)	643.052,73	0,00
21838	Autres matériel informatique (1)	1.557.053,31	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	313.066,55	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles (1)	14.536.222,26	0,00
<b>Total général</b>		<b>22.159.575,58</b>	<b>0,00</b>

(1) Biens 21828 , 21838 et 2188 : Sorties constatées mais non régularisées

La liste des biens meubles ou matériels concernés par cette première phase de sortie du patrimoine est annexée à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 02/12/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
Ouï l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** la mise à la réforme et la sortie d'inventaire des biens énumérés dans la liste annexée pour un montant total de 22.159.575,58 € (VINGT-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES), présentant une Valeur Nette Comptable à zéro et revêtant un caractère obsolète par leur durée d'utilisation ;
- **AUTORISER** le Président à signer le certificat administratif d'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations correspondantes ;
- **AUTORISER** le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président